

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

COMMISSION
POUR
L'ÉTUDE DES AMÉLIORATIONS À INTRODUIRE
DANS LE RÉGIME
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

RAPPORT
SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE
PRÉSENTÉ
À LA PREMIÈRE SOUS-COMMISSION
PAR M. LACHELIER

Inspecteur général de l'instruction publique

Messieurs,

Votre première sous-commission n'a pas procédé pour la classe de philosophie de la même manière que pour les autres. Elle n'a pas discuté les termes du programme et ne vous propose pas de les modifier. Elle s'est entretenue de la situation générale de l'enseignement philosophique : et après s'être demandé ce qu'il y a de fondé dans les critiques dont il est l'objet, elle s'est mise d'accord sur un certain nombre de conseils à adresser aux professeurs.

L'enseignement de la philosophie est en effet, depuis quelque temps, l'objet de critiques assez vives. On l'accuse de dépasser la mesure, d'engager les jeunes gens dans des difficultés au-dessus de leur âge, de jeter et de laisser les esprits dans le vague et dans le doute. On n'est pas éloigné de conclure qu'un tel enseignement ne convient plus aux lycées et que sa place, s'il doit en conserver une, serait plutôt dans les Facultés.

Il y a, sans doute, dans ces critiques, quelque chose de fondé. L'enseignement de la philosophie s'est transformé, comme toutes les branches, du reste, de l'enseignement secondaire. Il est devenu moins étranger aux résultats des sciences positives : il s'est mis au courant du travail philosophique qui s'est accompli de nos jours en France et à l'étranger : les grandes doctrines du passé ont été elles-mêmes mieux étudiées et mieux comprises. De là une abondance toute nouvelle de faits et d'idées : de là aussi, sur bien des points, des difficultés nouvelles et la nécessité de creuser plus avant pour trouver un terrain plus solide : de là, peut-être, enfin une doctrine moins nette et un ton moins affirmatif qu'autrefois. On peut regretter cette transformation, surtout au point de vue pédagogique : on ne peut admettre, et votre sous-commission n'a pas admis, qu'elle soit un motif suffisant pour bannir la philosophie de l'enseignement secondaire.

Notre enseignement philosophique dépasse, dit-on, la mesure. Mais ceux qui lui adressent ce reproche ne sont pas ceux qui le reçoivent : ce sont les hommes faits qui en entendent parler et qui le comparent à celui qu'ils ont reçu eux-mêmes. Nos élèves le suivent avec intérêt et se l'assimilent avec une facilité qui a été remarquée, cette année même, par l'inspection générale¹. Sans doute, beaucoup de questions, renouvelées par les travaux contemporains, exigent aujourd'hui une étude plus approfondie qu'autrefois : telles sont, en psychologie, celles de la conscience, de la perception extérieure, de la raison, de la liberté : en logique, celles des méthodes et de la certitude. Mais ces questions ne sont pas plus obscures, même aujourd'hui, que celles que nos élèves abordent au même âge en mathématiques et en physique. Elles sont seulement plus complexes, plus délicates et, par cela même, plus propres à étendre et à assouplir leur esprit. Sans doute enfin, à ces questions et à d'autres encore, il n'existe plus de réponse arrêtée d'avance et qui

¹ Témoignage de M. Manuel.

s'impose avec une autorité indiscutable. Chaque professeur les résout pour son compte et se borne à proposer ses solutions à ses élèves. Mais il n'est pas inutile à des élèves, surtout au terme de leurs études, de voir leur professeur penser, en quelque sorte, devant eux et de s'exercer à penser eux-mêmes avec lui. Il leur est plus utile encore de sentir qu'il ne leur dit que ce qui lui paraît vrai et qu'ils n'auront à répéter que ce dont ils seront persuadés eux-mêmes. Nos classes de philosophie sont avant tout, aujourd'hui, une école de sincérité.

Il dépend, d'ailleurs des professeurs de rendre leur enseignement, sinon plus dogmatique, du moins plus simple et plus clair ; et votre sous-commission pense qu'on pourrait leur adresser, à ce sujet, les conseils suivants :

Qu'ils ne se croient pas obligés, d'abord, d'épuiser les questions devant leurs élèves : qu'ils résistent à la tentation d'enseigner tout ce qu'ils ont appris. Qu'ils leur fassent grâce des détails de pure érudition : qu'ils ne craignent pas de leur laisser ignorer certaines difficultés qui ne se présentent jamais d'elles-mêmes à leur esprit. L'âge moyen des élèves n'est pas partout le même, leurs études antérieures ont été plus ou moins fortes, leur curiosité est plus ou moins éveillée : les professeurs doivent avoir égard à toutes ces conditions et ne leur donner, dans chaque lycée, ni moins qu'ils ne demandent, ni plus qu'ils ne peuvent porter.

Qu'ils puisent, autant que possible, la matière de leur enseignement dans les œuvres des maîtres, soit anciens, soit modernes : qu'ils remontent, en tout, aux sources et ne croient savoir que ce qu'ils ont appris de première main. Qu'ils se défient des expressions convenues et des formules en vogue : qu'ils n'accueillent dans leur esprit aucune idée générale sans lui demander à quelles idées particulières, à quels objets réels elle correspond : qu'ils n'en expriment aucune en classe sans la rendre sensible par un exemple. Qu'ils se représentent distinctement, avant chaque leçon, le nombre et l'ordre de leurs idées et de leurs développements : qu'ils se fassent un plan écrit, qui fixe cet ordre dans leur mémoire et le leur rappelle au besoin. Ce plan pourra même être dicté aux élèves et servir de sommaire à la leçon.

Le cours ne doit être, ni entièrement écrit et dicté, ni purement oral. Dans le premier cas, le cahier se substituerait au professeur : dans le second, l'enseignement flotterait et les élèves risqueraient d'en laisser échapper une partie. Le mieux est de joindre, à une leçon orale, un sommaire dicté : cependant, si le professeur se défie de sa parole ou de l'intelligence de ses élèves, il peut dicter un résumé plus étendu de ses idées, à condition d'y ajouter encore un commentaire oral. Ce dernier système a même l'avantage de dispenser les élèves de la rédaction, qui est nécessaire dans le premier. Peu importe, du reste, que cette rédaction soit longue ou courte : l'essentiel est qu'elle soit réfléchie et intelligente. Elle peut très bien se réduire aux dimensions d'un résumé : elle peut encore prendre la forme d'un tableau synoptique.

L'interrogation est indispensable dans tous les cas, mais elle ne doit pas être la même pour tous les élèves. Elle ne fait guère appel, chez les plus faibles, qu'à la mémoire et ne doit porter sur eux que sur la lettre du cours. Elle doit au contraire, lorsqu'elle s'adresse aux plus forts, porter sur le fond des choses : il faut qu'elle soit pour eux l'occasion d'exprimer leur propre pensée, d'avouer leurs doutes, de proposer leurs objections et de provoquer de nouvelles explications de la part du professeur. L'interrogation complètera ainsi l'enseignement et en deviendra la forme la plus vivante et la plus féconde.